

Zeitschrift: D'égal à égale!
Herausgeber: Bureau de l'égalité de la République et Canton du Jura
Band: 16 (2016)

Artikel: Responsabilités à partager
Autor: Corbat, Patrick
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Responsabilités à partager



www.ccij.ch

Patrick Corbat

Président de la Chambre de commerce et d'industrie du Jura



Les chiffres parlent d'eux-mêmes, la Suisse est effectivement mal placée en comparaison internationale en matière de représentation des femmes dans les postes de direction et les conseils d'administration.

Cet état de fait n'est certainement pas dû à une volonté des hommes de monopoliser le pouvoir et les responsabilités, mais a ses racines dans l'organisation de notre société et son histoire. La Suisse n'a pas non plus été la première à accorder le droit de vote aux femmes ! Dans notre pays, le nombre de femmes bien formées qui travaillent à un taux d'activité de 80 à 100 %, indispensable à une prise de responsabilités au sommet de la hiérarchie des entreprises, reste bas en comparaison internationale. Je vois là une des explications principales du manque de femmes dans les directions des grandes entreprises. Mais le taux d'activité encore restreint de nos mères de famille n'a pas que des inconvénients : il leur permet de ne pas déléguer complètement l'éducation de leurs enfants aux professionnel·le·s de l'enseignement ! Ces derniers constatent en effet une plus grande propension aux problèmes existentiels des jeunes générations en cas de faible implication parentale.

Ne souhaitant pas la déliquescence de notre modèle familial et sociétal, je pense que nous avons tout avantage à inciter les parents à garder leur rôle éducationnel.

Mais il s'agit de mieux répartir les tâches. Une des mesures à la fois efficace et qui ne pose pas de problèmes insurmontables serait de favori-

ser les taux d'occupation inférieurs à 100 % tant pour les hommes que les femmes. La situation est moins grave dans les petites unités artisanales, où les deux conjoints partagent déjà souvent le poids des responsabilités. Il reste par contre beaucoup à faire dans les multinationales et les grandes entreprises. Et ce dans l'intérêt général, puisque les rares sociétés dirigées par des femmes sont paraît-il plus performantes et motivent mieux leurs collaborateurs et collaboratrices !

Une autre mesure importante pour ouvrir aux femmes la voie vers les postes à responsabilités élevées serait certainement de sensibiliser les jeunes filles aux métiers techniques. Les ingénieur·e·s ayant acquis des compétences en matière de management sont souvent les mieux armé·e·s pour prendre des responsabilités et accéder aux sphères dirigeantes. C'est certainement d'autant plus valable dans le Jura, où les activités industrielles basées sur la maîtrise des microtechniques génèrent toujours une part importante de notre revenu régional !

Par contre, je pense que l'instauration de quotas de femmes dans les directions et les conseils d'administration équivaldrait à leur octroyer des fauteuils « au rabais », ni valorisant pour les unes, ni reconnus par les autres.